

Horaires d'EPS par cycle

Synthèse réglementaire — Cycles 2, 3, 4 et lycée

Cycle 2 — Apprentissages fondamentaux

CP · CE1 · CE2 | École élémentaire | 24h hebdomadaires au total

Niveau	Heures / an	Moy. hebdo.	Hors récréation	Remarque
CP	108 h	3 h	2h45	Au moins 2 séances / semaine
CE1	108 h	3 h	2h45	Au moins 2 séances / semaine
CE2	108 h	3 h	2h45	Au moins 2 séances / semaine
TOTAL DU CYCLE	324 h	—	—	12,5 % du total semaine (24h)

Cycle 3 — Consolidation

CM1 · CM2 (école) · 6e (collège) | Cycle mixte école-collège

Niveau	Heures / an	Moy. hebdo.	Contexte	Remarque
CM1	108 h	3 h	École élémentaire	Savoir nager — attestation en préparation
CM2	108 h	3 h	École élémentaire	Consolidation des acquis moteurs du cycle 2
6e	144 h	4 h	Collège	2 × 2h/sem. conseillées — Validation savoir nager
TOTAL DU CYCLE	360 h	—	Mixte école / collège	Niveau 6e renforcé (+1h/sem. vs école)

Note : La dotation horaire en 6e (4h/semaine) est supérieure à celle de l'école pour favoriser la consolidation motrice et permettre la validation de l'attestation du savoir nager, objectif prioritaire de ce niveau.

Horaires d'EPS par cycle

Synthèse réglementaire — Cycles 2, 3, 4 et lycée

Cycle 4 — Approfondissements

5e · 4e · 3e | Collège | L'EPS contribue au Brevet des collèges (DNB)

Niveau	Heures / an	Moy. hebdo.	Répartition conseillée	Remarque
5e	108 h	3 h	2 × 1h30 / semaine	Ou alternance 2h / 4h entre semaines
4e	108 h	3 h	2 × 1h30 / semaine	Ou alternance 2h / 4h entre semaines
3e	108 h	3 h	2 × 1h30 / semaine	Contribue au Brevet des collèges (DNB)
TOTAL DU CYCLE	324 h	—	—	Modulation possible si volume annuel respecté

Note : L'établissement peut moduler la répartition hebdomadaire (ex. alternance 2h/4h) à condition de respecter le volume annuel global. En 3e, l'évaluation de l'EPS est intégrée au contrôle continu du DNB.

Lycée — Voies générale, technologique et professionnelle

2de · 1re · Terminale | Enseignement commun obligatoire + options et spécialités possibles

Niveau	Heures / an	H / semaine	Voie	Remarque
2de GT	72 h	2 h	Générale & Techno.	Tronc commun obligatoire — option EPS possible (+3h)
1re GT	72 h	2 h	Générale & Techno.	+ spécialité EPPCS possible (4h) en voie générale
Terminale GT	72 h	2 h	Générale & Techno.	EPS au bac (CCF) — spécialité EPPCS (6h) en voie générale
2de Pro	75 h	~2h05	Voie professionnelle	Volume légèrement supérieur en début de cycle
1re Pro	70 h	~1h55	Voie professionnelle	EPS contribue à l'évaluation du bac pro
Tle Pro / CAP	65–66 h	~1h50	Voie professionnelle	Volume réduit en fin de cycle (stages PFMP)
TOTAL GT (3 ans)	216 h	—	Voie GT	Baisse de 1h/sem. vs collège (3h → 2h)

Note : En voie GT, les 2h/semaine constituent l'enseignement commun obligatoire. S'y ajoutent l'option EPS facultative (3h/sem.) et, en voie générale uniquement, la spécialité EPPCS (4h en 1re, 6h en Terminale). En voie professionnelle, les volumes tiennent compte des semaines de PFMP.

Horaires d'EPS par cycle

Synthèse réglementaire — Cycles 2, 3, 4 et lycée

Récapitulatif — De l'école au lycée

Volumes horaires cumulés sur l'ensemble de la scolarité obligatoire et lycée

Cycle / Niveau	Classes	Total EPS	Horaire hebdomadaire moyen
Cycle 2 — Apprentissages fondamentaux	CP · CE1 · CE2	324 h	3 h / semaine (2h45 hors récréation)
Cycle 3 — Consolidation	CM1 · CM2 · 6e	360 h	3 h (école) — 4 h (6e)
Cycle 4 — Approfondissements	5e · 4e · 3e	324 h	3 h / semaine
Lycée — Voie générale & technologique	2de · 1re · Tle	216 h	2 h / semaine (enseignement commun)
TOTAL SCOLARITÉ COMPLÈTE (CP → Terminale GT)		1 224 h	Moyenne : ~2h30 / semaine sur l'ensemble de la scolarité

Sources : Arrêté du 9 novembre 2015 (BO n°44) — Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège — BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (lycée GT) — Arrêté du 22 janvier 2024 (lycée professionnel) — Ressources Éducol EPS.